

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 39 et 69

Hebdos régionaux de l'Estrie et du Centre-du-Québec

**Projet de restauration du lac Les Trois Lacs
à Tingwick, Wotton, Saint-Rémi-de-Tingwick et Asbestos**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 23 FEVRIER À 19 h 30

Québec, le 5 février 2009 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de restauration du lac les Trois Lacs à Tingwick, Wotton, Saint-Rémi-de-Tingwick et Asbestos par la Régie intermunicipale de restauration et de prévention des Trois-Lacs*. Cette séance à laquelle participeront le promoteur et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le 23 février 2009, à compter de 19 h 30, à la **salle multifonctionnelle du Camp musical d'Asbestos, 100, rue des Mésanges à Asbestos**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui le 5 février et se terminera le 22 mars 2009.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 mars 2009, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- bibliothèque municipale de Tingwick, 1266, rue Saint-Joseph ;
- bibliothèque municipale d'Asbestos, 351, boulevard Saint-Luc.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 22 mars 2009, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur un projet et ainsi participer au processus menant à la décision gouvernementale. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée de 45 jours et celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois.

LE PROJET

Afin d'éviter que le lac Trois Lacs continue de se dégrader et de permettre le retour des usages récréatifs, soit la baignade, la pêche et la navigation, la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs entend mettre sur pied un projet expérimental sur une période de trois ans consistant à retirer des herbiers à l'aide d'une technique de dragage de sédiments. Les travaux de dragage couvrent une superficie de 164 455 m² pour un volume estimé à 27 705 m³. Les interventions seraient réalisées en trois phases, chacune d'une durée d'environ un mois par année. Ce dragage mettrait en oeuvre un plan d'échantillonnage permettant d'apprécier chaque année l'évolution de la situation dans les secteurs touchés et ceux qui le seraient éventuellement. Ceci permettrait également une meilleure répartition des coûts de réalisation du projet-pilote et réduirait les répercussions potentielles des interventions sur les écosystèmes et la faune. Le coût du projet est estimé à 1 064 600 \$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

D'après l'étude d'impact, le choix de la technologie de retrait des sédiments, la période de réalisation des travaux ainsi que le mode de disposition des sédiments constituent en soi des mesures permettant d'éviter ou d'atténuer les effets négatifs du projet. D'autres mesures viendraient également atténuer davantage les répercussions du dragage sur les milieux naturels et humains. La seule répercussion résiduelle d'importance est la réduction de la superficie et de la densité des herbiers aquatiques sur environ 29 % de la zone littorale du troisième bassin. Bien que les répercussions sur la faune ichthyenne et les habitats du poisson soient considérées comme positives par le promoteur, des aménagements dans des tributaires du lac Trois Lacs seraient réalisés pour compenser les perturbations temporaires occasionnées par les travaux de dragage. Entre autres, des aménagements de zones propices à la reproduction du doré seraient envisagés sur le ruisseau à la Truite et la rivière Nicolet Sud-Ouest. De plus, de nombreuses actions seraient proposées pour réduire la pollution diffuse d'origine agricole à la suite de l'élaboration du plan directeur du bassin versant du lac, ce qui, selon l'étude d'impact, permettrait une amélioration sensible des habitats du poisson dans les tributaires et le plan d'eau.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 poste 536 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : 3lacs@bape.gouv.qc.ca.